

# territoire d'énergie

LE FIL D'ACTU DU SDED

## FLAMBEE DU PRIX DE L'ENERGIE. CE QU'IL FAUT RETENIR :

### Pourquoi une flambée des prix ?

Cette **hausse historique** des tarifs de l'électricité et du gaz est principalement liée à la forte reprise économique mondiale suite à la pandémie, aux relations entre la Russie et l'Europe qui se dégradent et la mise à l'arrêt, sans précédent en France, de 17 réacteurs nucléaires. **La demande est forte, l'offre faible = les prix augmentent !**

### Pourquoi le groupement d'achat de TE Drôme-SDED n'a-t-il pas pu mieux préserver ses adhérents ?

Rappelons que le groupement d'achat a été créé par le SDED pour **répondre aux besoins des collectivités lors de l'ouverture à la concurrence** de l'achat d'électricité (et de gaz précédemment), notamment pour organiser à leur place les procédures contraignantes de l'achat public. Il est soumis aux règles et aléas des marchés. **Face à un contexte international imprévisible, les avantages tarifaires d'un achat groupé n'ont que très peu d'effet.** De plus, notre marché arrivait à échéance le 31 décembre 2021. Nous avons été amenés à acheter pour l'année 2022 dans la période la moins favorable.

### Certaines communes ne subissent qu'une très légère augmentation. Pourquoi ?

Il s'agit principalement de petites communes (employant moins de 10 agents ou ayant des recettes inférieures à 2M€) qui ont pu conserver des contrats au tarif dit « réglementé ». Un tarif fixé par l'Etat et proposé par le fournisseur historique EDF. Lors des démarches commerciales de fournisseurs, **ces communes ont été vivement invitées par le SDED à conserver leurs contrats d'achat aux tarifs réglementés.** Elles bénéficient donc, pour le moment, de ce « bouclier » tarifaire. Ce qui n'est pas le cas des autres collectivités qui sont soumises au marché concurrentiel.

### Et pour 2023 ?

Les perspectives pour l'année 2023 ne sont pas encore connues mais TE Drôme-SDED suit avec la plus grande vigilance l'évolution des prix du marché afin de pouvoir se positionner de façon optimisée. **Les adhérents au groupement seront informés et associés à cette démarche.**

### Que peuvent faire les collectivités aujourd'hui pour limiter leur facture d'énergie ?

Réduire les consommations : **L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !** Cela passe par la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public, domaines sur lesquels **territoire d'énergie Drôme-SDED propose plus que jamais des solutions d'accompagnements techniques et financiers aux collectivités.**